



## FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 - Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

### GREVE ET MANIFESTATIONS DU 15 MAI 2014

#### **LE GEL DU POINT D'INDICE, C'EST LE RACKET DES AGENTS PUBLICS !**

**Le gel du point d'indice depuis juillet 2010 se traduit par une ponction inacceptable sur le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique.**

Les quelques exemples qui suivent permettent de le mesurer.

Les calculs effectués tiennent compte de la perte de pouvoir d'achat liée à l'augmentation de la retenue pour pension civile (passée de 7,85 % à 9,14 %) qui se cumule avec la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation calculée par l'INSEE entre juillet 2010 et décembre 2013 (+ 5,44 %),

#### **CATEGORIE C**

Le traitement net d'un adjoint administratif (Catégorie C) à l'échelle 5 et au 9<sup>ème</sup> échelon est de : 1 410,04 euros aujourd'hui, alors qu'il percevait 1 432,13 € en juillet 2010 (augmentation de la retenue pour pension civile).

Si le traitement net de cet agent avait suivi l'augmentation des prix à la consommation. Ce traitement serait, aujourd'hui de 1 510,04 €.

► **La perte mensuelle représente donc 100 € en net chaque mois !**

#### **CATEGORIE B**

Un secrétaire administratif (Catégorie B) de classe supérieure au 10<sup>ème</sup> échelon bénéficiant d'une indemnité de résidence de 3 % perçoit aujourd'hui un traitement net de 1 747,80 €. En juillet 2010, ce traitement s'élevait à 1 774,12 €.

Si le traitement net de cet agent avait suivi l'augmentation des prix à la consommation calculée par l'INSEE depuis juillet 2010, ce traitement serait, aujourd'hui de 1 870,63 €.

► **La perte mensuelle représente 122,83 € en net chaque mois !**

#### **CATEGORIE A**

Un professeur des écoles (Catégorie A) au 8<sup>ème</sup> échelon bénéficiant d'un supplément familial de traitement pour deux enfants a un traitement net de 2 091,14 € (y compris le supplément familial de traitement)

Si le point d'indice avait augmenté comme les prix à la consommation, son traitement net serait aujourd'hui de 2 243, 95 € (y compris le SFT dont une part est liée au point d'indice).

► **La perte représente 152,81 € en net chaque mois !**

Un administrateur civil (Catégorie A+) au 6<sup>ème</sup> échelon bénéficiant d'une NBI de 45 points perçoit aujourd'hui un traitement net de 2 672,14 €.

Si le traitement net de juillet 2010 (2 713,71 euros) avait augmenté au rythme de l'inflation, il serait aujourd'hui de 2 861,34 euros pour cet agent.

► **La perte représente 183,20 € en net chaque mois !**

**Le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat est une nécessité urgente !**

Cela signifie :

- 8 % d'augmentation du point d'indice !
- 50 points supplémentaires pour tous !

**Le 15 mai 2014, pour combattre l'austérité  
et le pacte de responsabilité  
TOUS EN GREVE ET EN MANIFESTATION !**

